



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION
N°4-0523,
LISTE DES SITES ET
PORTÉE DISPONIBLE
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E14252

VALABLE JUSQU'AU 07/11/2023

ÉDITÉ LE 06/06/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 30/08/1999
Forme juridique : SARL
Capital : DEPUIS LE 07/03/2005
27 000

Raison sociale : ACB - ANGEVINE DE CONSTRUCTION BOIS

LA GARE
49330 ETRICHE

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC ANGERS

Téléphone : 02 41 42 60 57

Fax : 02 41 42 18 70

Siret : 424 086 239 00029

Portable :

Code NACE : 4391A

Site Internet : www.acb-construction.com

Numéro caisse de congés payés : 4907223 02 0

E-mail : secretariat@acb-construction.fr

Assurance Responsabilité Travaux :

Responsabilité légale :

MMA IARD 125 948 939

BOPP JULIEN CO-GÉRANT / GROSBOIS EMMANUEL GÉRANT / MULLARD
GUILLAUME GÉRANT

Assurance Responsabilité Civile :

MMA IARD 125 948 939

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/03/2022

Effectif moyen : 34

Tranche de classification : EFF3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
2312	Fabrication et pose de charpente traditionnelle et structure en bois (Technicité confirmée) Mention RGE	28/09/2022
8621	Efficacité énergétique - "Les pros de la performance énergétique®"	16/10/2019

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	01/01/2021
o Fenêtres de toit	01/01/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des combles perdus	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE D'ANGERS
81, RUE DES PONTS DE CE
49000 ANGERS

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.